

Charte des enfants de familles recomposées

Laure-Anne Guigon, Gérard Salem

Novembre 2007



Structure thérapeutique de la
Fondation Ethique Familiale

Cette charte, mise au point par Laure-Anne Guigon, ancienne responsable de la cellule de co-parentalité de la CIMIé, en collaboration avec Gérard Salem, a paru initialement dans le magazine Hebdo du 7 juin 2007, puis dans la Gazette électronique no1 de la CIMI.

Si mes parents se séparent et fondent une nouvelle famille chacun de son côté, j'ai besoin, moi, leur enfant, que plusieurs conditions soient autant que possible respectées pour grandir correctement :

Papa et maman me donnent une explication commune de leur séparation, et pas chacun sa version. Ils sont tous deux responsables de moi, et pas l'un plus que l'autre.

Papa respecte maman, maman respecte papa, et chacun respecte l'affection que j'ai pour l'autre. Leurs propres parents me restent attachés et j'ai libre accès à tous mes grands-parents.

Si papa et maman doivent encore se disputer, je souhaite que maman ne me parle pas en mal de papa, ni papa de maman, et qu'ils ne me demandent pas de prendre parti pour l'un contre l'autre.

Le nouveau conjoint de maman respecte papa, la nouvelle femme de papa respecte maman.

Mes contacts restent naturels, clairs et réguliers avec l'une et l'autre famille, et ma place reste claire et respectée dans chacune.

Un des devoirs qui m'incombent en tant qu'enfant est de respecter les décisions de mes parents d'origine, comme celles de leurs nouveaux conjoints, en coopérant de mon mieux avec ma nouvelle famille.

Cette double vie qui est désormais la mienne, j'aimerais que nous soyons tous capables d'en profiter au lieu d'en souffrir et de « payer » je ne sais quelle faute. J'aimerais qu'au lieu de « complications », nous puissions y voir l'occasion de contacts plus larges et plus diversifiés, pour moi-même comme pour mes parents.

Laure-Anne GUIGON, éducatrice

Dr Gérard SALEM, psychiatre, directeur de la CIMI